



Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010

Spécifications

.....

Renseignements :
Section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 64 00
e-mail: info.arbeit@bfs.admin.ch
Document-ID : do-f-00-spk2010-02

Catégories socioprofessionnelles 2010

1. Répartition de la population résidante dans les catégories socioprofessionnelles (niveau I)

Pour les personnes actives occupées, on distingue les catégories socioprofessionnelles suivantes :

Niveau I	
10	Dirigeants
20	Professions libérales et assimilées
30	Autres indépendants
40	Professions intellectuelles et d'encadrement
50	Professions intermédiaires
60	Non-manuels qualifiés : employés
70	Manuels qualifiés : ouvriers
80	Travailleurs non qualifiés
90	Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale)
91	Personnes actives occupées non attribuables (information manquante ou non plausible)

Le reste de la population résidante est réparti dans les catégories socioprofessionnelles :

92	Personnes sans emploi
93	Personnes non actives en formation (continue)
94	Personnes non actives à la retraite
95	Personnes non actives invalides
96	Personnes non actives au foyer
97	Autres personnes non actives
98	Enfants de moins de 15 ans

2. Variables de base

La construction des catégories socioprofessionnelles nécessite les variables de base suivantes:

- Profession exercée (codes à cinq chiffres selon la nomenclature suisse des professions 2000 ou codes de base à huit chiffres)
- Statut d'activité
- Situation dans la profession selon la catégorisation SHAPE (ou catégorisation « compatible »)
- Formation achevée la plus élevée selon la catégorisation SHAPE (ou catégorisation « compatible »)
- Taille de l'établissement (selon les classes de taille du REE, cf. annexe)
- Forme juridique (selon le REE, cf. annexe)
- Communes (par taille)

En outre, la NOGA 08 peut être utilisée pour le niveau II si la forme juridique n'est pas ou que partiellement disponible.

3. Algorithme

3.1 Attribution directe

1. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », employeur du secteur privé ((REFO ≠ 17 et REFO < 20) ou REFO > 40), taille de l'établissement > 19,
alors code 10
2. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », employeur du secteur privé ((REFO ≠ 17 ou REFO < 20) ou REFO > 40), taille de l'établissement < 20 ou inconnue,
alors code 40
3. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », employeur du secteur public (REFO = 17 ou 19 < REFO < 41) mais non une commune (REFO ≠ 23 ou 33),
alors code 10

Variante: Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », employeur du secteur public mais non une commune (REFO = 17 ou 19 < REFO < 41 et REFO ≠ 23 ou 33),
alors code 10

4. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », l'employeur est une commune (REFO = 23 ou 33) et le nombre d'habitants de la commune de travail > 9999,
alors code 10
5. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », l'employeur est une commune (REFO = 23 ou 33), numéro de la commune de travail > 6999 [c'est-à-dire commune à l'étranger] ou nombre d'habitants de la commune de travail ≤ 9999 ou nombre d'habitants de la commune de travail inconnu,
alors code 40
6. Personnes actives occupées, situation dans la profession « directeur/trice ou membre de la direction », employeur inconnu respectivement REFO inconnue,
alors code 40
7. Personnes actives occupées, situation dans la profession « apprenti/e/s (en formation professionnelle duale) »,
alors code 90
8. Personnes sans emploi,
alors code 92
9. Personnes non actives en formation (continue), âge > 14 ans,
alors code 93
10. Personnes non actives à la retraite,
alors code 94

Catégories socioprofessionnelles 2010

11. Personnes non actives invalides,
alors code 95
12. Personnes non actives au foyer,
alors code 96
13. Autres personnes non actives,
alors code 97
14. Enfants de moins de 15 ans,
alors code 98
15. Personnes actives occupées, situation dans la profession « indépendant(e) avec ou sans employé(e) »¹, employeur du secteur public (REFO = 17 ou 19 < REFO < 41),
alors code 91
16. Personnes actives occupées sans indication concernant la profession exercée
alors code 91

3.2 Attributions par les colonnes A - J

17. Personnes actives occupées, situation dans la profession « indépendant »¹, taille de l'établissement > 19,
alors code selon colonne A de l'algorithme
18. Personnes actives occupées, situation dans la profession « indépendant », taille de l'établissement < 20 ou inconnue, formation achevée la plus élevée « Université, Haute école, HES, EPF » (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique),
alors code selon colonne B de l'algorithme
19. Personnes actives occupées, situation dans la profession « indépendant », taille de l'établissement < 20 ou inconnue, formation achevée la plus élevée différente de « Université, Haute école, HES, EPF » (c'est-à-dire différente de université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) ou inconnue,
alors code selon colonne C de l'algorithme
20. Personnes actives occupées, situation dans la profession « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée « Université, Haute école, HES, EPF » (Université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique),
alors code selon colonne D de l'algorithme
21. Personnes actives occupées, situation dans la profession « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée différente de « Université, Haute école, HES, EPF » (c'est-à-dire différente de Université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) ou inconnue,
alors code selon colonne E de l'algorithme

¹ Les salariés travaillant dans leur propre société de capitaux (SA ou SARL), avec ou sans employés, sont à assimiler aux « indépendants ».

Catégories socioprofessionnelles 2010

22. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée « Université, Haute école, HES, EPF » (Université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique), alors code selon colonne D de l'algorithme
23. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée de degré « Ecole professionnelle supérieure » ou de degré « Formation professionnelle supérieure », alors code selon colonne F de l'algorithme
24. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée de degré « Ecole préparant à la maturité » (incl. école normale), alors code selon colonne G de l'algorithme
25. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée de degré « Formation professionnelle » (apprentissage (en formation professionnelle duale) ou école professionnelle à plein temps) ou de degré « Formation générale sans maturité » (formation de durée de 2 ou 3 ans: école de degré diplôme, école de culture générale ECG, école d'administration et des transports, ou formation équivalente), alors code selon colonne H de l'algorithme
26. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée de degré « Scolarité obligatoire » ou « Formation transitoire » (formation de durée d'un an: préapprentissage, 10^e année scolaire, 1 an d'école d'orientation professionnelle, année d'enseignement ménager, séjour linguistique avec diplôme, année d'engagement social, formation transitoire ou équivalente) ou « Aucune formation », alors code selon colonne I de l'algorithme
27. Personnes actives occupées, situation dans la profession différente de « indépendant » / « directeur/trice ou membre de la direction » / « salarié/e avec personnel sous ses ordres », formation achevée la plus élevée inconnue, alors code selon colonne J de l'algorithme

4. Création des catégories socioprofessionnelles au niveau II

28. Les codes à deux chiffres suivants (catégories socioprofessionnelles au niveau I) sont dans tous les cas complétés du chiffre 1 pour former le code à trois chiffres (catégorie socioprofessionnelle au niveau II) :

Catégories socioprofessionnelles 2010

codes à deux chiffres (niveau I)	codes à trois chiffres (niveau II)
20 Professions libérales et assimilées	201 Professions libérales et assimilées (secteur privé)
30 Autres indépendants	301 Autres indépendants (secteur privé)
91 Personnes actives occupées non attribuables (information manquante ou non plausible)	911 Personnes actives occupées non attribuables (information manquante ou non plausible)
92 Personnes sans emploi	921 Personnes sans emploi
93 Personnes non actives en formation (continue)	931 Personnes non actives en formation (continue)
94 Personnes non actives à la retraite	941 Personnes non actives à la retraite
95 Personnes non actives invalides	951 Personnes non actives invalides
96 Personnes non actives au foyer	961 Personnes non actives au foyer
97 Autres personnes non actives	971 Autres personnes non actives
98 Enfants de moins de 15 ans	981 Enfants de moins de 15 ans

29. Les codes à deux chiffres suivants sont complétés du chiffre 1 pour former le code à trois chiffres si la personne concernée est active occupée dans le secteur privé ((REFO $\neq$ 17 ou REFO $<$ 20) ou REFO $>$ 40) :

codes à deux chiffres (niveau I)	codes à trois chiffres (niveau II)
10 Dirigeants	101 Dirigeants (secteur privé)
40 Professions intellectuelles et d'encadrement	401 Professions intellectuelles et d'encadrement (secteur privé)
50 Professions intermédiaires	501 Professions intermédiaires (secteur privé)
60 Non-manuels qualifiés : employés	601 Non-manuels qualifiés : employés (secteur privé)
70 Manuels qualifiés : ouvriers	701 Manuels qualifiés : ouvriers (secteur privé)
80 Travailleurs non qualifiés	801 Travailleurs non qualifiés (secteur privé)
90 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale)	901 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale, secteur privé)

30. Les codes à deux chiffres suivants sont complétés du chiffre 2 pour former le code à trois chiffres si la personne concernée est active occupée dans le secteur public (REFO = 17 ou 19 $<$ REFO $<$ 41). (Si la forme juridique est manquante, la règle suivante peut être appliquée : NOGA 08 = 84.)

Catégories socioprofessionnelles 2010

codes à deux chiffres (niveau I)	codes à trois chiffres (niveau II)
10 Dirigeants	102 Dirigeants (secteur public)
40 Professions intellectuelles et d'encadrement	402 Professions intellectuelles et d'encadrement (secteur public)
50 Professions intermédiaires	502 Professions intermédiaires (secteur public)
60 Non-manuels qualifiés : employés	602 Non-manuels qualifiés : employés (secteur public)
70 Manuels qualifiés : ouvriers	702 Manuels qualifiés : ouvriers (secteur public)
80 Travailleurs non qualifiés	802 Travailleurs non qualifiés (secteur public)
90 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale)	902 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale, secteur public)

31. Les codes à deux chiffres suivants sont complétés du chiffre 3 pour former le code à trois chiffres si la forme juridique est inconnue :

codes à deux chiffres (niveau I)	codes à trois chiffres (niveau II)
10 Dirigeants	103 Dirigeants (secteur non attribué)
40 Professions intellectuelles et d'encadrement	403 Professions intellectuelles et d'encadrement (secteur non attribué)
50 Professions intermédiaires	503 Professions intermédiaires (secteur non attribué)
60 Non-manuels qualifiés : employés	603 Non-manuels qualifiés : employés (secteur non attribué)
70 Manuels qualifiés : ouvriers	703 Manuels qualifiés : ouvriers (secteur non attribué)
80 Travailleurs non qualifiés	803 Travailleurs non qualifiés (secteur non attribué)
90 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale)	903 Apprenti/e/s (en formation professionnelle duale, secteur non attribué)

Annexe

Formes juridiques (selon le REE)

valeur description

01	Entreprise individuelle
02	Société simple
03	Société en nom collectif
04	Société en commandite
05	Société en commandite par action
06	Société anonyme
07	Société à responsabilité limitée (SARL)
08	Société coopérative
09	Association politique, religieuse, scientifique, etc.
10	Fondation
11	Succursale suisse d'une entreprise domiciliée à l'étranger inscrite au registre de commerce
12	Succursale suisse d'une entreprise domiciliée à l'étranger non inscrite au registre de commerce
13	Forme juridique particulière
14	Société en commandite de placements collectifs
15	Société d'investissement à capital variable (SICAV)
16	Société d'investissement à capital fixe (SICAF)
17	Institut de droit public
18	Procurations non commerciales
19	Représentants d'indivisions
20	Administration de la Confédération
21	Administration du canton
22	Administration du district
23	Administration communale
24	Corporation de droit public
27	Entreprise publique étrangère
28	Administration publique étrangère (ex. Ambassade)
29	Organisation internationale
30	Entreprise publique fédérale
31	Entreprise publique cantonale
32	Entreprise publique de district
33	Entreprise publique communale
34	Entreprise publique d'une corporation
41	Entreprise étrangère
51	Succursale suisse enregistrée au registre du commerce

Catégories socioprofessionnelles 2010

Classes de taille (selon le REE)

valeur	description
1	0 – 1 emploi
2	2 emplois
3	3 – 4 emplois
4	5 – 9 emplois
5	10 – 19 emplois
6	20 – 49 emplois
7	50 – 99 emplois
8	100 – 199 emplois
9	200 – 249 emplois
10	250 – 499 emplois
11	500 – 999 emplois
12	> 1000 emplois